Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 1998

Artikel: OGM: en Suisse, un moratoire qui n'en finit pas de durer: trente ans

après la première plante transgénique... second volet d'une mise en

perspective du débat

Autor: Escher, Gérard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014109

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OGM: en Suisse, un moratoire qui n'en finit pas de durer

Trente ans après la première plante transgénique... Second volet d'une mise en perspective du débat

Gérard Escher - 06 juin 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23607

En Suisse, le chemin de la régulation du génie génétique agricole a été tracé de manière visionnaire il y a 20 ans (voir la première partie de ce bilan, DP 1997). La révision de la loi sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur en juillet 1994, soumet les produits issus du génie génétique à autorisation et à déclaration.

La réputation sulfureuse (d'où autorisation) et l'exigence de traçabilité (déclaration) délimitent encore aujourd'hui le débat autour des organismes génétiquement modifiés (OGM), au moment où la Suisse sort doucement de la torpeur du moratoire décidé par le peuple en novembre 2005. Le moratoire, prolongé deux fois, échoit à la fin de 2017.

Ces prolongations devaient permettre de tenir compte des résultats d'un programme national de recherche – le PNR 59 – sur les chances et les risques des plantes transgéniques, lancé en 2006 et achevé en juin 2012; la version française du rapport final, librement accessible, a été publiée en avril 2013.

Le Fonds national de la recherche scientifique donne la substance du rapport final ainsi : «Génie génétique vert en Suisse: les risques sont faibles, le potentiel n'est pas exploité.» On voulait une base scientifique pour interdire la

culture des plantes transgéniques, mais le PNR ne la fournit pas. En même temps, jamais opinions scientifique et publique n'ont autant divergé qu'aujourd'hui: le sondage européen Eurobaromètre montre que seul un gros quart des Européens (27% en moyenne, avec 44% en Grande-Bretagne, 20% en Suisse, 7% en Turquie) accueille favorablement les denrées alimentaires génétiquement modifiées.

Des organisations au départ sceptiques - l'Union suisse des paysans par exemple - ont pris acte que le PNR 59 n'a pas constaté d'impact négatif des OGM sur l'environnement. A l'inverse, la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) - qui s'est d'ailleurs exprimée avant la publication des résultats finaux du PNR -, pense que nous sommes toujours confrontés à une «situation d'incomplétude des connaissances».

Vers une coexistence des cultures?

La coexistence entre cultures traditionnelles et OGM requiert certes des mesures techniques, analysées dans le PNR. Mais elle exige surtout des décisions démocratiques (par exemple, des processus d'accord entre voisins). Les coûts de coexistence peuvent être

chiffrés. Ils dépendent notamment de la pureté voulue du produit final: en cas de tolérance zéro pour la contamination par les produits OGM, les distances de sécurité entre champs OGM et non-OGM devraient être de 500 mètres; en cas d'application de la norme européenne (0.9% de contamination), les distances sont divisées par dix au moins. Le projet d'ordonnance sur la coexistence reprend les distances proposées dans le PNR, mais multipliées par deux.

Le PNR, à partir d'exploitations zurichoises, a élaboré des scénarios d'évaluation des coûts supplémentaires de coexistence pour les agriculteurs qui recourraient aux OGM. Ces coûts passent de 93 francs par hectare et par an dans un cas de régulation souple à 900 francs dans un scénario de réglementation extrême!

Le bénéfice additionnel des plantes transgéniques, considéré par rapport au revenu total d'une exploitation ne dépasse pas la somme versée aux agriculteurs dans le cadre des paiements directs. A moins que les paiements directs soient adaptés de manière à inclure les plantes transgéniques, cette culture ne sera pas économiquement intéressante. C'est pourquoi la Commission des jeunes agriculteurs refuse en principe

l'autorisation des cultures transgéniques. Et d'ajouter que «seules doivent être autorisées les variétés d'OGM pour lesquelles le rapport coût / utilité est positif et que les consommatrices et consommateurs acceptent».

Le dernier mot reviendrait donc au consommateur – ou pour le dire de manière moins élégante, au marché. Ce renforcement du mode de régulation marchand est bien analysé dans l'ouvrage d'Alain Bovet La Démocratie et ses gènes. «Lorsque le pain le meilleur marché était le pain

au maïs génétiquement modifié, c'était aussi le plus vendu», disait déjà le rapport intermédiaire du PNR, sur la base d'expérimentations réelles.

Pour la recherche scientifique, il y aura probablement une conclusion heureuse à ce long moratoire. Durant le PNR, pour chaque franc dépensé pour les projets de recherche en plein champ (à Pully et à Reckenholz), 1,26 franc supplémentaire a été déboursé pour la protection des essais, la sécurité biologique et la procédure d'autorisation. Les essais en champ sont cruciaux

parce que, le PNR l'a montré, certains effets (le rendement notamment) ne sont pas visibles en laboratoire. Ce qui a motivé le Parlement à décider la création d'un site de recherche protégé sur les plantes transgéniques, unique en Europe, financé à hauteur de 750'000 francs par an pour sauvegarder la recherche et développer des compétences pour le futur monitorage d'éventuelles cultures transgéniques.

Voir aussi DP 1339-1940, numéro spécial d'avril 1998: <u>Le</u> <u>Génie génétique</u> (36 pages).

Littérature: l'art de la nouvelle en Suisse se porte bien

L'éditeur Bernard Campiche fait paraître coup sur coup trois recueils de nouvelles

Pierre Jeanneret - 09 June 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23645

Trois titres publiés cette année à Orbe par <u>Bernard Campiche</u>, une anthologie et deux recueils d'auteurs suisses.

Le premier, *Un Voyage en Suisse. Récits des cantons* (295 pages), affiche l'ambition avouée d'offrir «une mosaïque créatrice, une carte géographique narrative, un miroir de l'activité littéraire en *Suisse*», à raison d'un texte (paru après 1982) et d'un auteur par canton de la Confédération, de A à Z...

Malgré des choix subjectifs, ici ou là discutables, l'entreprise est réussie. Certains auteurs, comme Maurice Chappaz, Anne Cuneo, Jacques Chessex, Peter Bichsel ou le Tessinois Alberto Nessi, sont bien connus du lectorat helvétique. Bien d'autres sont à découvrir.

On est en droit de s'interroger sur l'existence de critères qui permettraient de définir une «littérature suisse». Sans doute certains dénominateurs communs apparaissent-ils en cours de lecture: l'évocation fréquente de la mort, tantôt sereine, tantôt tragique; le goût des atmosphères étranges, aux confins du fantastique (héritage de Jeremias Gotthelf?); une forte présence de la nature, souvent menacée voire violée par le tourisme et

le bétonnage; la nostalgie d'une jeunesse passée à l'époque des Sixties, avec la musique et les joints qui l'accompagnaient; une vision souvent ironique ou critique de la Suisse, «un pays pour vieux, beaucoup trop ordonné et beaucoup trop propre», comme l'écrit le Zurichois Charles Lewinsky; d'autres textes s'ouvrent sur l'ailleurs, l'étranger, le monde.

Cependant, cette série de récits offre une telle variété d'écritures, de sujets et d'atmosphères que toute tentative d'énoncer des critères de «suissitude» s'avère rapidement vaine. On lira avec